Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026116-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.116 Transfert du réseau Fibre Optique Rennaise (FOR) – Avis sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
- **VU** la délibération du Conseil de Rennes Métropole en date du 19 mai 2025 décidant d'émettre un avis favorable au transfert du réseau Fibre Optique Rennaise et des infrastructures Télécom à Rennes Métropole ;
- **VU** la délibération du Conseil de Rennes Métropole en date du 19 juin 2025 décidant de prendre acte de l'avis favorable du Conseil municipal de la Ville de Rennes à l'intégration du réseau Fibre Optique Rennaise et des infrastructures Télécoms à Rennes Métropole, et approuvant la gestion au 1er janvier 2026 du réseau Fibre Optique Rennaise et des infrastructures Télécoms de la Ville de Rennes par Rennes Métropole, conformément à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Rennes Métropole adopté le 10 septembre 2026 et transmis à la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande le 11 septembre 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Emmanuel Hatte, Adjoint en charge des finances, de la gestion budgétaire, des marchés publics et de l'économie locale ;
- **VU** la présentation faite en Commission Municipale Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** que par délibérations concordantes du Conseil de Rennes Métropole et du Conseil Municipal de la Ville de Rennes, la gestion du réseau Fibre Optique Rennaise (FOR) et des infrastructures Télécoms de la Ville de Rennes a été transférée à Rennes Métropole au 1er janvier 2026 ;
- **CONSIDERANT** qu'il en résulte un transfert de dépenses et de recettes de la Ville de Rennes à Rennes Métropole donnant lieu à la modification de l'attribution de compensation versée par Rennes Métropole à la Ville de Rennes ;
- **CONSIDERANT** que les Conseils Municipaux des communes membres de Rennes Métropole disposent d'un délai de trois mois suivant la date de transmission du rapport de la CLECT pour émettre un avis sur le rapport à la majorité simple.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026116-DE

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (6 voix contre : Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE) :

- **N'approuve pas le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 10 septembre 2026 relatif au transfert de la gestion du réseau FOR et des infrastructures Télécoms de la Ville de Rennes à Rennes Métropole ;**
- **Précise que cet avis ne porte pas sur le principe du transfert, mais sur la méthode et le montant de l'évaluation ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Présidente de Rennes Métropole, à la Maire de Ville de Rennes, à la CLECT de Rennes Métropole ainsi qu'à la Préfète d'Ille-et- Vilaine.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 26
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 31
Votes Pour 25
Contre 6

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26
Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26
Par le service affaires générales